

AVIS DE RECHERCHE : PLANTES AQUATIQUES INVASIVES !

E. Branquart, C. Prévot, S. Vermeulen,
J. Godefroid et E. Büchler

Un très large éventail de plantes aquatiques est disponible dans le commerce afin d'agrémenter et d'oxygéner nos aquariums, mares et autres bassins de jardin. Les espèces d'origine exotique y occupent une place prépondérante. Depuis peu, certaines d'entre elles tendent à se disperser dans l'environnement et à causer d'importants déséquilibres biologiques. Elles ont pour nom crassule, élodée, hydrocotyle, jussie ou myriophylle. La Cellule interdépartementale Espèces invasives du Service public de Wallonie lance une enquête pour pouvoir mieux répertorier et endiguer la propagation de ces plantes exotiques envahissantes, encore appelées plantes invasives.

DES ESPÈCES AUX MŒURS VAGABONDES

Les plantes aquatiques invasives sont dotées d'une forte capacité de dispersion dans l'environnement et s'échappent facilement des pièces d'eau dans lesquelles elles ont été introduites. Un petit fragment de tige de quelques centimètres à peine suffit à régénérer une plante entière. Graines et

boutures voyagent avec une facilité déconcertante, emportées par l'eau, les oiseaux ou l'homme... Mètre par mètre, kilomètre après kilomètre, elles colonisent les milieux aquatiques aux eaux stagnantes ou faiblement courantes.

Dans les eaux chaudes et bien ensoleillées, ces plantes sont dotées d'une vigueur exceptionnelle et présentent un dévelop-



En quelques semaines seulement, l'hydrocotyle fausse-renoncule est capable de recouvrir complètement une pièce d'eau.





Invasion d'un étang par le myriophylle hétérophylle : les plantes visibles en surface ne constituent que la pointe émergée de l'iceberg !

d'entre elles sont même parfaitement amphibiennes : elles s'étendent aussi bien à la surface de l'eau que sur la terre ferme.

UNE PROLIFÉRATION À L'ORIGINE DE NUISANCES MULTIPLES

Les plantes aquatiques invasives ont la mauvaise habitude de former des herbiers très denses tant à la surface que dans la colonne d'eau. Elles interceptent la lumière et réduisent la disponibilité en oxygène, ce qui conduit progressivement à la mort biologique des milieux aquatiques qu'elles colonisent. Très compétitives, elles tendent à étouffer et à supplanter les autres espèces végétales. Elles ont un impact négatif très marqué sur les populations de poissons et d'invertébrés aquatiques.

Elles sont aussi une source de nuisances pour l'homme car elles perturbent l'écoulement de l'eau, provoquent l'enrichissement et le comblement accéléré des eaux stagnantes, constituent une gêne pour les activités nautiques et réduisent considérablement l'accessibilité aux zones de pêche.

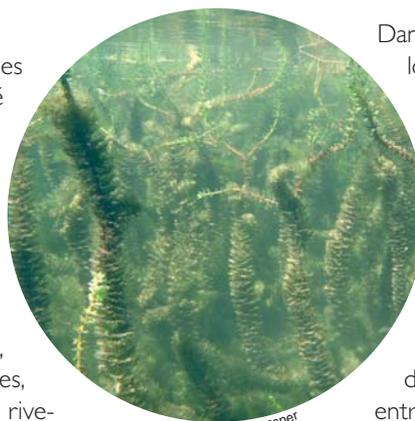
Une fois installées, ces plantes sont très difficiles à maîtriser du fait de leur important

pouvoir de propagation et de régénération. Elles sont à l'origine d'une charge de travail importante pour les gestionnaires des milieux aquatiques : leur présence multiplie par dix les coûts ordinaires d'entretien des voies d'eau.

CAUSE OU CONSÉQUENCE DE L'ALTÉRATION DES MILIEUX AQUATIQUES ?

Les activités humaines peuvent altérer la qualité des milieux aquatiques en créant des conditions de vie stressantes pour la vie végétale et animale : ralentissement du débit, obstacles à la migration, dégradation des frayères, artificialisation des berges, destruction des forêts riveraines et pollution de l'eau. En particulier, les rejets d'eaux usées d'origine domestique, agricole ou industrielle augmentent les quantités d'éléments nutritifs disponibles pour la croissance des plantes. Ces conditions provoquent souvent la prolifération d'un nombre réduit d'espèces végétales, qui tirent facilement profit des nutriments pré-

sents en excès dans le milieu. Elles tendent alors à supplanter toutes les autres espèces végétales et à provoquer une « banalisation » de la flore. Parmi celles-ci, les plantes aquatiques invasives, mais aussi certaines plantes indigènes comme les lentilles d'eau, les potamots ou les renoncules aquatiques.



A. Hussner

Dans de nombreux cas, le développement de plantes aquatiques invasives est beaucoup plus un symptôme ou une conséquence de la dégradation du milieu aquatique qu'une cause d'altération de celui-ci. Les herbiers denses qu'elles forment modifient les propriétés des milieux aquatiques et entretiennent les conditions favorables à leur développement.

Toutefois, certaines espèces invasives, telles que l'hydrocotyle fausse-renoncule ou les jussies, sont aussi connues pour se développer dans des milieux aquatiques moins altérés par l'homme, dans lesquels elles représentent une menace directe pour la flore et la faune de Belgique.



Katherine A. Parry
S. Hill

Le cabomba de Caroline



La crassule des étangs



Le myriophylle hétérophylle

L'hydrocotyle fausse-renoncule



Le myriophylle du Brésil

CGE WMS
N. Zim Lee

Les jussies



E. Brangant
Mike TN



Pour endiguer le développement de ces espèces, il faut donc lutter sur plusieurs fronts à la fois. Il importe d'éviter toute introduction dans le milieu naturel, d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et d'éradiquer le plus rapidement possible tout foyer de plantes aquatiques invasives détecté sur le terrain.

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

On dispose aujourd'hui d'une liste bien établie des espèces aquatiques invasives les plus dommageables. La plupart ont été introduites pour agrémenter ou «oxygéner» les aquariums, les mares de jardin et autres pièces d'eau. Leur propriétaire se voit souvent contraint de se lancer dans une lutte acharnée pour tenter de calmer leur croissance exubérante. Gare alors aux fragments de plantes générés par ces pratiques : à ne jamais entreposer près des rivières et autres milieux aquatiques sous peine de favoriser la dispersion de ces plantes dans l'environnement !

Des actions sont aujourd'hui menées dans toute la Belgique pour limiter la production, la vente et l'utilisation de ces plantes dans le cadre du code de conduite sur les plantes ornementales invasives (AlterIAS). Pour chacune d'entre elles, des espèces alternatives non ou peu envahissantes peuvent être facilement trouvées. Cette initiative est soutenue par toute une série de producteurs et de distributeurs de plantes aquatiques dans notre pays.

AIDEZ-NOUS À COMBATTRE LES PLANTES AQUATIQUES INVASIVES

Chacun à son niveau peut agir pour freiner la prolifération des plantes aquatiques invasives, en respectant les conseils suivants :

- Apprenez à reconnaître ces plantes en vous aidant des fiches disponibles sur notre site internet (<http://biodiversite.wallonie.be/invasives>).
- Participez à notre réseau de surveillance en nous faisant part de vos observations.
- Évitez d'acheter, d'échanger et d'introduire ces plantes. Pour tout aménagement de milieu aquatique, renseignez-vous sur leur origine auprès des vendeurs et privilégiez les espèces indigènes.
- Évitez de rejeter des fragments de plantes dans le milieu naturel et compostez-les soigneusement lorsque vous nettoyez votre plan d'eau.



Le cabomba de Caroline est une plante fréquemment utilisée en aquariophilie pour ses vertus oxygénantes. Sa prolifération entraîne pourtant une asphyxie progressive des milieux aquatiques naturels suite à la décomposition de la biomasse importante qu'elle produit.

PLANTES OXYGÉNANTES OU ASPHYXIANTES ?

Les vertus oxygénantes et épuratrices de nombre de plantes aquatiques invasives comme le cabomba, la crassule, les élodées ou les myriophylles sont souvent vantées dans les «garden centers» et les magasins d'aquariophilie. Qu'en est-il exactement ? L'idée avancée est que l'activité photosynthétique de ces plantes immergées assure l'équilibre des bassins aquatiques et aide à maintenir une eau claire. Ces plantes produiraient et renouvelleraient l'oxygène essentiel à la vie des poissons. Toutefois, cette fonction importante ne peut être remplie que si elles ne se développent pas de manière excessive. Quand elles se mettent à proliférer, elles réduisent fortement la pénétration de la lumière dans l'eau et produisent de grandes quantités de matière organique qui tendent à s'accumuler au fond des bassins aquatiques. Si cette matière organique ne est pas régulièrement évacuée, sa décomposition conduit à une consommation excessive de l'oxygène dissous dans l'eau par les micro-organismes et mène graduellement à... l'asphyxie du milieu aquatique ! Vous avez dit oxygénant ?

SIX ESPÈCES SOUS LA LOUPE

Les espèces aquatiques invasives les plus dommageables sont caractérisées par un comportement amphibie. Elles sont capables de se développer à la fois au-dessus et en dessous de la surface de l'eau ainsi que sur les rives des milieux aquatiques, dans les marais et les prairies humides. Cinq espèces de ce type ont été importées et se sont établies en Belgique au cours des trois dernières décennies : la crassule des étangs (*Crassula helmsii*), l'hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*), le myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*), le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ainsi que le complexe formé par deux espèces de jussie très proches l'une de l'autre : la jussie à grandes fleurs et la jussie rampante (*Ludwigia grandiflora* et *L. repens*). Une 6ème plante uniquement aquatique, encore peu présente chez nous, est également recherchée: le cabomba de Caroline (*Cabomba caroliniana*).

Ces espèces sont pour la plupart originaires d'Amérique du Sud, à l'exception de l'hydrocotyle fausse-renoncule et de la crassule des étangs qui proviennent respectivement d'Amérique du Nord et de Nouvelle-Zélande. La plupart sont actuellement peu

répandues en Wallonie et plutôt présentes au nord du sillon sambro-mosan. Leur répartition exacte reste cependant assez mal connue. Une information pourtant essentielle si l'on veut agir de manière précoce pour enrayer leur progression !

APPEL À COLLABORATION !

Cet été, focus sur ces six espèces exotiques aux mœurs particulièrement vagabondes. La Cellule interdépartementale Espèces invasives du Service public de Wallonie met sur pied une grande enquête pour répertorier tous les points d'eau qu'elles colonisent. Pour ce faire, des fiches d'identification et de l'information thématique est mise à disposition sur le site internet de la Cellule. Il est possible d'y encoder ses observations et d'y joindre des documents photographiques pour permettre une validation des données récoltées (disponible à partir du 15 juin 2013). Merci d'avance pour votre collaboration. Ouvrez l'œil... et le bon !



**Cellule interdépartementale
Espèces invasives**

Site internet :
<http://biodiversite.wallonie.be/invasives>
E-mail : invasives@spw.wallonie.be

